



**KPMG AUDIT FS I**  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
CS 80039  
92939 Paris La Défense Cedex  
France

SCP Malevaut-Naud

55, boulevard François Arago  
79180 Chauray  
France

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel  
Atlantique Vendée**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014  
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée  
La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9  
*Ce rapport contient 60 pages*  
Référence : PSP-151-003



**KPMG AUDIT FS I**  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
CS 80039  
92939 Paris La Défense Cedex  
France

SCP Malevaut-Naud

55, boulevard François Arago  
79180 Chauray  
France

## **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée**

Siège social : La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9  
Capital social : €.112 977 277

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les changements de méthodes résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

### Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 2.1, 10, 15 et 40 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre Caisse Régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2014 pour les principales lignes du portefeuille et à nous assurer que la note 2.2 de l'annexe donne une information appropriée à cet égard.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 2.2 et 2.8 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



### 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Toulouse-Labège, le 23 février 2015

KPMG Audit FS I



Philippe Saint-Pierre  
Associé

Chauray, le 23 février 2015

SCP Malevaut-Naud



Jean-Claude Naud  
Associé

## *Caisse régionale Atlantique Vendée*

### **COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2014**

Arrêté par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale Atlantique Vendée  
en date du 30 Janvier 2015 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire  
en date du 31 mars 2015

## SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014 .....	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2014.....	6
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014 .....	7
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	8
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	13
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .....	29
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE .....	30
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE .....	31
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES .....	33
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE .....	35
NOTE 8 ACTIONS PROPRES .....	36
NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	36
NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF .....	37
NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	37
NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE .....	37
NOTE 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE .....	38
NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS .....	38
NOTE 15 PROVISIONS .....	39
NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT .....	40
NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES .....	41
NOTE 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	42
NOTE 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	42
NOTE 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition).....	43
NOTE 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES.....	43
NOTE 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES.....	44
NOTE 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	45
NOTE 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES.....	47

NOTE 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES .....	48
NOTE 29 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE .....	49
NOTE 30 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES.....	49
NOTE 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES .....	50
NOTE 34 REVENUS DES TITRES .....	50
NOTE 35 PRODUIT NET DES COMMISSIONS .....	51
NOTE 36 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION.....	51
NOTE 37 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES .....	51
NOTE 38 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	52
NOTE 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION .....	53
NOTE 40 COUT DU RISQUE .....	54
NOTE 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	54
NOTE 42 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	54
NOTE 43 IMPOT SUR LES BENEFICES .....	55
NOTE 44 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES .....	55
NOTE 45 AFFECTATION DES RESULTATS.....	56
NOTE 46 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS .....	56
NOTE 47 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	56
PUBLICITE.....	56

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

### ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>430 371</b>	<b>413 420</b>
Caisse, banques centrales		68 353	59 513
Effets publics et valeurs assimilées	5	357 462	337 474
Créances sur les établissements de crédit	3	4 556	16 433
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	<b>3</b>	<b>1 210 313</b>	<b>1 322 178</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>4</b>	<b>13 966 066</b>	<b>13 767 517</b>
<b>Opérations sur titres</b>		<b>718 128</b>	<b>753 080</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	578 271	564 468
Actions et autres titres à revenu variable	5	139 857	188 612
<b>Valeurs immobilisées</b>		<b>772 093</b>	<b>766 403</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	648 972	660 973
Parts dans les entreprises liées	6-8	9 285	10 264
Immobilisations incorporelles	7	2 005	2 450
Immobilisations corporelles	7	111 831	92 716
<b>Capital souscrit non versé</b>			
<b>Actions propres</b>	<b>8</b>	<b>435</b>	<b>432</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>		<b>311 679</b>	<b>342 041</b>
Autres actifs	9	180 724	140 397
Comptes de régularisation	9	130 955	201 644
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>17 409 085</b>	<b>17 365 071</b>



## PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>6 770</b>	<b>7 960</b>
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	6 770	7 960
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	<b>11</b>	<b>10 069 054</b>	<b>10 362 050</b>
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	<b>12</b>	<b>4 176 639</b>	<b>4 075 815</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>13</b>	<b>757 753</b>	<b>604 455</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>		<b>295 733</b>	<b>308 569</b>
Autres passifs	14	87 696	85 476
Comptes de régularisation	14	208 037	223 093
<b>Provisions et dettes subordonnées</b>		<b>149 364</b>	<b>157 060</b>
Provisions	15-16-17	149 364	157 055
Dettes subordonnées	19		5
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>	<b>18</b>	<b>129 219</b>	<b>121 896</b>
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	<b>20</b>	<b>1 824 553</b>	<b>1 727 266</b>
Capital souscrit		112 977	112 977
Primes d'émission		192 687	192 768
Réserves		1 405 370	1 309 966
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		29	-222
Résultat de l'exercice		113 490	111 777
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>17 409 085</b>	<b>17 365 071</b>

## HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		<b>2 846 259</b>	<b>2 899 821</b>
Engagements de financement	28	1 593 553	1 868 917
Engagements de garantie	28	1 236 225	1 028 214
Engagements sur titres	28	16 481	2 690

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		<b>5 810 775</b>	<b>5 825 225</b>
Engagements de financement	28	807 000	1 048 000
Engagements de garantie	28	5 001 294	4 774 535
Engagements sur titres	28	2 481	2 690

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 25
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 26

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et produits assimilés	33-34	569 095	582 846
Intérêts et charges assimilées	33	-336 080	-332 234
Revenus des titres à revenu variable	34	19 350	5 877
Commissions (produits)	35	216 047	234 403
Commissions (charges)	35	-48 033	-39 906
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	36	-467	490
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	37	4 504	9 063
Autres produits d'exploitation bancaire	38	5 793	5 580
Autres charges d'exploitation bancaire	38	-5 953	-5 391
<b>Produit net bancaire</b>		<b>424 256</b>	<b>460 728</b>
Charges générales d'exploitation	39	-222 417	-227 952
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-8 918	-9 337
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>192 921</b>	<b>223 439</b>
Coût du risque	40	-16 345	-34 795
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>176 576</b>	<b>188 644</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	41	-584	692
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>175 992</b>	<b>189 336</b>
Résultat exceptionnel	42		
Impôt sur les bénéfices	43	-55 179	-73 786
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		-7 323	-3 773
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>113 490</b>	<b>111 777</b>

## NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

### **1.1 Cadre juridique et financier**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, 69 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2014, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,46 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,35 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 4 855 393 actions propres au 31 décembre 2014, soit 0,19 % de son capital, contre 6 022 703 actions propres au 31 décembre 2013.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.



## **1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole**

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

### Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

### Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

### Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

#### Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

#### Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

#### Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

#### Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

#### Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Le nouveau dispositif de résolution des crises bancaires introduit par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013 n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même Code. Au titre de ce mécanisme, qui devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, Crédit Agricole S.A., Organe central et membre du Réseau, doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leur fonds propres agrégés, dans la mesure où la résolution devrait intervenir avant la liquidation. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation ou de sa dissolution.

#### Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1<sup>er</sup> mars 2027 sous réserve d'une résiliation anticipée totale ou partielle, ou d'une prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurance (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales. La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

### **1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2014**

Aucun événement significatif relatif à l'exercice 2014 n'est venu impacter les comptes de la Caisse Régionale Atlantique Vendée.

### **1.4. Evénements postérieurs à l'exercice 2014**

La Caisse Régionale Atlantique Vendée n'a enregistré aucun événement postérieur à la date de clôture de l'exercice pouvant avoir une incidence sur l'arrêté comptable du 31 décembre 2014.



## **NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers de la Caisse Régionale Atlantique Vendée sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale Atlantique Vendée publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale Atlantique Vendée est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans la Caisse Régionale Atlantique Vendée
Recommandation ANC Relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	07 novembre 2013 N° 2013-02	1er janvier 2014 ou par anticipation au 1er janvier 2013	Oui
Règlement ANC relatif au plan comptable général	5 juin 2014 N° 2014-03	16 octobre 2014	Oui
L'application de ces nouveaux règlements n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse Régionale Atlantique Vendée sur la période.			

## **2.1 Créances et engagements par signature**

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

### **Créances restructurées**

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1er janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale Atlantique Vendée s'élève à 56.918 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Le montant au 31 décembre 2014 correspond aux créances restructurées selon la nouvelle définition décrite ci-dessus. Le montant des encours clientèle sains restructurés selon la nouvelle définition n'est pas connu au 31/12/2013

### Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale Atlantique Vendée distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :



Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

#### **Dépréciations au titre du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale Atlantique Vendée par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

#### **Traitement comptable des décotes et dépréciations**

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

#### **Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement**

Par ailleurs, la Caisse Régionale Atlantique Vendée a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions Risques pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

#### **Risques-pays**

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).



Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

### Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse Régionale Atlantique Vendée le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

## **2.2 Portefeuille Titres**

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

### Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont

- soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- soit (*le cas échéant*) détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

### **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

#### **Obligations et autres titres à revenu fixe :**

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

#### **Actions et autres titres à revenu variable :**

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

### **Titres d'investissement**

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale Atlantique Vendée dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

### **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.



L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

### **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale Atlantique Vendée détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale Atlantique Vendée utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### **Dates d'enregistrement**

La Caisse Régionale Atlantique Vendée enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

### **Reclassement de titres**

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale Atlantique Vendée n'a pas opéré, en 2014, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.



### Rachat d'actions propres

Les certificats coopératifs d'investissement (CCI) détenus par la Caisse régionale Atlantique Vendée sont enregistrés à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique « Actions propres ».

Ces certificats sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

### 2.3 Immobilisations

La Caisse Régionale Atlantique Vendée applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale Atlantique Vendée, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 à 50 ans
Second œuvre	20 à 40 ans
Installations techniques	10 à 25 ans

Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	2 à 10 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale Atlantique Vendée sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

#### **2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### **2.5 Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;

- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

La Caisse Régionale Atlantique Vendée applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

## **2.6 Provisions**

La Caisse Régionale Atlantique Vendée applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse Régionale Atlantique Vendée a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

### **Provision pour risques sur GIE d'investissement**

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale Atlantique Vendée constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale Atlantique Vendée à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale Atlantique Vendée au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

### **2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)**

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse Régionale Atlantique Vendée à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

### **2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

#### **Opérations de couverture :**

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2.1 du règlement 90-15) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2.1 du règlement 90-15) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(s) – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

#### **Opérations de marché :**

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2.1 du règlement 90-15)



- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2.1 du règlement 90-15)
  - Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement.
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

#### Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au Règlement 90-15 relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devise, la Caisse Régionale Atlantique Vendée intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2.1. du Règlement 90-15) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse Régionale Atlantique Vendée.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

## **2.9 Opérations en devises**

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payés sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89-01, la Caisse Régionale Atlantique Vendée a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale Atlantique Vendée s'établit à 158 milliers d'euros.

## **2.10 Engagements hors-bilan**

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale Atlantique Vendée.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 25 et 26.

## **2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement**

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord en date du 20 juin 2014 portant sur les exercices 2014, 2015 et 2016.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

## **2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi**

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse Régionale Atlantique Vendée applique, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, la Caisse Régionale Atlantique Vendée provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse Régionale Atlantique Vendée a opté pour la méthode 2 de la recommandation 2013-02 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

La recommandation autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse Régionale Atlantique Vendée a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au 31 décembre 2014, les valeurs des actifs des différents régimes ne couvraient pas totalement les engagements correspondants et une provision pour engagement de retraites et assimilés a été comptabilisée pour un montant de 195 milliers d'euros.

La Caisse régionale a cotisé, dans le cadre des polices d'assurance éligibles gérées par Prédica :

- d'une part, au régime des indemnités de fin de carrière. L'engagement, à ce titre, au 31 décembre 2014, s'élève à 16.865 milliers d'euros.

- d'autre part, aux autres engagements de retraite relevant d'un régime à prestations définies. L'engagement, à ce titre, au 31 décembre 2014, s'élève à 18.846 milliers d'euros.

### **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale Atlantique Vendée n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

### **2.13 Charges et produits exceptionnels**

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse Régionale Atlantique Vendée.

### **2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)**

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale Atlantique Vendée a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse Régionale Atlantique Vendée a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.



**NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR  
DUREE RESIDUELLE**

	31/12/2014						31/12/2013	
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et prêts :								
à vue	8				8		8	6 999
à terme	3 054				3 054		3 054	7 940
Valeurs reçues en pension					0		0	0
Titres reçus en pension livrée					0		0	0
Prêts subordonnés				1 494	1 494		1 494	1 494
<b>Total</b>	<b>3 062</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 494</b>	<b>4 556</b>	<b>0</b>	<b>4 556</b>	<b>16 433</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>4 556</b>	<b>16 433</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	56 896				56 896		56 896	36 275
Comptes et avances à terme	56 086	14 738	411 946	606 466	1 089 236	11 967	1 101 203	1 233 685
Titres reçus en pension livrée					0		0	0
Prêts subordonnés				52 200	52 200	14	52 214	52 218
<b>Total</b>	<b>112 982</b>	<b>14 738</b>	<b>411 946</b>	<b>658 666</b>	<b>1 198 332</b>	<b>11 981</b>	<b>1 210 313</b>	<b>1 322 178</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>1 210 313</b>	<b>1 322 178</b>
<b>TOTAL</b>							<b>1 214 869</b>	<b>1 338 611</b>

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 53.708 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 7.132 milliers d'euros.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

## NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

### 4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014						31/12/2013	
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	39 635	122	12	7 081 987	39 769		39 769	41 480
Autres concours à la clientèle	690 462	1 423 737	4 834 200		14 030 386	54 525	14 084 911	13 869 595
Valeurs reçues en pension livrée					0		0	0
Comptes ordinaires débiteurs	75 970				75 970	1 244	77 214	77 158
<b>Dépréciations</b>							-235 828	-220 716
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>13 966 066</b>	<b>13 767 517</b>

#### Commentaires :

Parmi les créances sur la clientèle 2.225.242 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2014 contre 2.836.874 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

### 4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014					31/12/2013				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	7 561 351	126 311	71 596	47 143	30 977	7 231 128	115 545	61 574	57 391	34 513
Agriculteurs	1 526 447	56 320	39 341	41 911	34 097	1 515 206	58 382	35 707	42 499	31 269
Autres professionnels	1 395 718	61 486	38 564	37 184	27 881	1 394 056	48 464	35 184	33 287	26 703
Clientèle financière	260 681	14 792	7 601	11 666	6 383	268 032	11 163	4 500	7 681	3 436
Entreprises	2 205 332	109 013	75 129	97 348	72 994	2 271 246	101 225	62 903	79 001	55 127
Collectivités publiques	1 116 577					1 162 809				
Autres agents économiques	135 789	698	664	576	550	145 755	918	711	858	678
<b>TOTAL</b>	<b>14 201 895</b>	<b>368 620</b>	<b>232 895</b>	<b>236 828</b>	<b>172 882</b>	<b>13 988 232</b>	<b>335 697</b>	<b>200 579</b>	<b>220 717</b>	<b>151 724</b>

## NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

	31/12/2014					31/12/2013
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :				353 375	353 375	335 591
- dont surcote restant à amortir					0	0
- dont décote restant à amortir					0	0
Créances rattachées				4 087	4 087	1 944
Dépréciations					0	-61
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>357 462</b>	<b>357 462</b>	<b>337 474</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
Emis par organismes publics					0	0
Autres émetteurs		262 158		311 520	573 678	564 696
- dont surcote restant à amortir					0	0
- dont décote restant à amortir					0	0
Créances rattachées		3 356		6 231	9 587	7 477
Dépréciations		-4 776		-218	-4 994	-7 705
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>260 738</b>	<b>0</b>	<b>317 533</b>	<b>578 271</b>	<b>564 468</b>
Actions et autres titres à revenu variable	93	139 880			139 973	188 747
Créances rattachées					0	0
Dépréciations		-116			-116	-135
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>93</b>	<b>139 764</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>139 857</b>	<b>188 612</b>
<b>TOTAL</b>	<b>93</b>	<b>400 502</b>	<b>0</b>	<b>674 995</b>	<b>1 075 590</b>	<b>1 090 554</b>
<b>Valeurs estimatives</b>	<b>93</b>	<b>428 366</b>	<b>0</b>	<b>751 729</b>	<b>1 180 188</b>	<b>1 279 301</b>

(1) : Dont 7.132 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2014 et 7.079 milliers d'euros au 31 décembre 2013

### Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 31.219 milliers d'euros au 31 décembre 2014, contre 32.053 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 87.050 milliers d'euros au 31 décembre 2014, contre 14.669 milliers d'euros au 31 décembre 2013 ;

### 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Administration et banques centrales (y compris Etats)	263 048	162 193
Etablissements de crédit	177 003	198 141
Clientèle financière	159 136	204 139
Collectivités locales	6 745	6 745
Entreprises, assurances et autres clientèles	107 719	182 224
Divers et non ventilés		
<b>Total en principal</b>	<b>713 651</b>	<b>753 442</b>
Créances rattachées	9 587	7 477
Dépréciations	-5 110	-7 839
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>718 128</b>	<b>753 080</b>



## 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

	31/12/2014				31/12/2013			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Titres à revenu fixe ou variable	573 678	353 375	139 975	1 067 028	564 696	335 591	188 747	1 089 034
dont titres cotés	442 124	353 375		0	420 133	335 591		0
dont titres non cotés (1)	131 554		139 975	271 529	144 563		188 747	333 310
Créances rattachées	9 587	4 087		13 674	7 477	1 944		9 421
Dépréciations	4 994		116	5 110	7 705	61	135	7 901
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>578 271</b>	<b>357 462</b>	<b>139 859</b>	<b>1 075 592</b>	<b>564 468</b>	<b>337 474</b>	<b>188 612</b>	<b>1 090 554</b>

### Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante : OPCVM français 139.857 milliers d'euros (dont OPCVM français de capitalisation 139.857 milliers d'euros)

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2014:

	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
<i>(en milliers d'euros)</i>		
OPCVM monétaires	39 880	44 601
OPCVM obligataires	92 073	97 477
OPCVM actions	0	0
OPCVM autres	8 022	9 441
<b>TOTAL</b>	<b>139 975</b>	<b>151 519</b>

## 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

	31/12/2014							31/12/2013
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>								
Valeur Brute	53 972	67 668	159 392	292 646	573 678	9 587	583 265	572 173
Dépréciations					0		4 994	7 766
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>					<b>573 678</b>	<b>9 587</b>	<b>578 271</b>	<b>564 407</b>
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>								
Valeur Brute			27 491	325 885	353 376	4 087	357 463	337 535
Dépréciations					0		0	0
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>					<b>353 376</b>	<b>4 087</b>	<b>357 463</b>	<b>337 535</b>



## NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

La rubrique "valeurs comptables des titres détenus" colonnes "bruts" et "nets" présente des informations au 31 décembre 2014.

En revanche, les autres colonnes correspondent aux derniers états financiers arrêtés au 31/12/2013."

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
<b>FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>											
<b>Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Caisse Régionale Atlantique Vendée</b>											
- Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit											
- Participations dans des établissements de crédit											
- Autres parts dans les entreprises liées											
IMMOBILIERE DE LA SEINE	euro	78 233	13 015	1,64%	1 564	1 564				13 005	213
CAAVIP	euro	11 000	-5 004	100,00%	14 000	7 095				-1 809	
- Autres titres de participations											
CREDIT AGRICOLE TITRES	euro	15 245	37 432	2,00%	945			CA	118 423	1 490	
LA BOETIE	euro	2 480 828	14 884 922	3,12%	547 360	547 360				-5 606	15 077
SACAM AVENIR	euro	113 464	-70	3,51%	5 125	5 125				-21	
SACAM PARTICIPATIONS	euro	62 558	8 707	3,05%	2 210	2 210		CA	27	1 769	
SACAM DEVELOPPEMENT	euro	725 471	12 623	3,10%	22 620	22 496	10 579			11 720	354
SACAM FIRECA	euro	22 510	1 009	3,11%	1 388	730				-134	
SACAM INTERNATIONAL	euro	522 023	80 544	3,12%	28 049	17 372				80 712	1 421
SACAM FIA NET	euro	47 185	-21 249	3,52%	1 663	143				-6 931	
C 2 M S	euro	53 063	4 395	9,89%	5 249	5 249		CA	74 590	4 395	297
UNEXO	euro	134 113	49 648	13,79%	21 104	21 104				3 467	
NOBILISE	euro	8 655	1 009	22,14%	1 916	1 693				-408	
SACAM IMMOBILIER	euro	136 759	-237	3,16%	4 411	4 411				-231	
<b>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse Régionale Atlantique Vendée</b>											
- Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit											
- Participations dans des établissements de crédit											
- Autres parts dans les entreprises liées	euro				761	760					301
- Autres titres de participations	euro				4 418	4 869	2 163				283
<b>TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS</b>					<b>662 783</b>	<b>642 181</b>	<b>12 742</b>	<b>0</b>			

## 6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	14 761	20 875	13 326	21 686
Titres cotés				
Avances consolidables	1 430	1 430	1 827	1 827
Créances rattachées				
Dépréciations	-6 906		-4 889	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>9 285</b>	<b>22 305</b>	<b>10 264</b>	<b>23 513</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participation</b>				
Titres non cotés	647 964	838 702	630 143	788 193
Titres cotés				
Avances consolidables	11 202	11 097	41 212	41 106
Créances rattachées	149	149	157	157
Dépréciations	-13 801		-14 017	
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>645 514</b>	<b>849 948</b>	<b>657 495</b>	<b>829 456</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Titres non cotés	3 348	3 348	3 348	3 348
Titres cotés				130
Avances consolidables	110	110	130	
Créances rattachées				
Dépréciations				
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>3 458</b>	<b>3 458</b>	<b>3 478</b>	<b>3 478</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>648 972</b>	<b>853 406</b>	<b>660 973</b>	<b>832 934</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>658 257</b>	<b>875 711</b>	<b>671 237</b>	<b>856 447</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Total valeurs brutes</b>				
Titres non cotés	666 074		646 817	
Titres cotés				
<b>TOTAL</b>	<b>666 074</b>		<b>646 817</b>	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

## NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

### Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2014
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
Valeurs brutes	13 326	3 000		-1 564	14 762
Avances consolidables	1 827	2 606	3 004		1 429
Créances rattachées					0
Dépréciations	-4 889	-2 017			-6 906
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>10 264</b>	<b>3 589</b>	<b>3 004</b>	<b>-1 564</b>	<b>9 285</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>					
<b>Titres de participation</b>	657 495	33 139	46 684	1 564	645 514
Valeurs brutes	630 143	16 559	302	1 564	647 964
Avances consolidables	41 212	15 343	45 353		11 202
Créances rattachées	157	2 870	2 878		149
Dépréciations	-14 017	-1 633	-1 849		-13 801
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>657 495</b>	<b>33 139</b>	<b>46 684</b>	<b>1 564</b>	<b>645 514</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>		0	20	0	3 458
Valeurs brutes	3 348				3 348
Avances consolidables	130		20		110
Créances rattachées					0
Dépréciations					0
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>3 478</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>3 458</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>660 973</b>	<b>33 139</b>	<b>46 704</b>	<b>1 564</b>	<b>648 972</b>
<b>TOTAL</b>	<b>671 237</b>	<b>36 728</b>	<b>49 708</b>	<b>0</b>	<b>658 257</b>

(1) La rubrique « Autres mouvements » comprend le reclassement d'un titre de « Parts dans les entreprises liées » à « Titres de participations ».

### Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2014
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	239 841	28 456	1 338		266 959
Amortissements et dépréciations	-147 125	-8 910	-907		-155 128
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>92 716</b>	<b>19 546</b>	<b>431</b>	<b>0</b>	<b>111 831</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	3 906	8	445		3 469
Amortissements et dépréciations	-1 456	-8			-1 464
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>2 450</b>	<b>0</b>	<b>445</b>	<b>0</b>	<b>2 005</b>
<b>TOTAL</b>	<b>95 166</b>	<b>19 546</b>	<b>876</b>	<b>0</b>	<b>113 836</b>

Conformément à l'article 831-2/2 du PCG, le montant des dépenses comptabilisées au titre des immobilisations corporelles en cours de production s'élève à 41.847 milliers d'euros.



## NOTE 8 ACTIONS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014				31/12/2013
	Titres de Transaction	Titres de Placement	Valeurs immobilisées	Total	Total
<b>Nombre</b>	4 390			4 390	4 763
<b>Valeurs comptables</b>	435			435	432
<b>Valeurs de marché</b>	435			435	432

Valeur nominale de l'action : 15,25

## NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Autres actifs (1)</b>		
Instrument conditionnel acheté		
Comptes de stock et emplois divers	150	150
Débiteurs divers	180 065	140 149
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	509	98
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>180 724</b>	<b>140 397</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	58 603	116 344
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		3
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	2 426	1 857
Charges constatées d'avance	1 775	2 197
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	1 022	1 439
Autres produits à recevoir	63 533	64 735
Charges à répartir (2)		
Autres comptes de régularisation	3 596	15 069
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>130 955</b>	<b>201 644</b>
<b>TOTAL</b>	<b>311 679</b>	<b>342 041</b>

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) Cette ligne intègre les charges à répartir sur les "Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires" présentées de façon distincte jusqu'en 2013.



## NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2014	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2014
Sur opérations interbancaires et assimilées	0					0
Sur créances clientèle	220 716	78 746	-61 356	-2 278		235 828
Sur opérations sur titres	7 900	100	-2 890			5 110
Sur valeurs immobilisées	18 907	3 649	-1 849			20 707
Sur autres actifs	113	60	-8		-1	164
<b>TOTAL</b>	<b>247 636</b>	<b>82 555</b>	<b>-66 103</b>	<b>-2 278</b>	<b>-1</b>	<b>261 809</b>

## NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014						31/12/2013	
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts :								
à vue	6 769				6 769	1	6 770	7 960
à terme					0		0	0
Valeurs données en pension					0		0	0
Titres donnés en pension livrée					0		0	0
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>6 769</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 769</b>	<b>1</b>	<b>6 770</b>	<b>7 960</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	12 893				12 893	10	12 903	7 395
Comptes et avances à terme	1 354 060	2 064 314	3 447 497	3 163 840	10 029 711	26 440	10 056 151	10 354 655
Titres donnés en pension livrée					0		0	0
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 366 953</b>	<b>2 064 314</b>	<b>3 447 497</b>	<b>3 163 840</b>	<b>10 042 604</b>	<b>26 450</b>	<b>10 069 054</b>	<b>10 362 050</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 373 722</b>	<b>2 064 314</b>	<b>3 447 497</b>	<b>3 163 840</b>	<b>10 049 373</b>	<b>26 451</b>	<b>10 075 824</b>	<b>10 370 010</b>

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse Régionale.

## NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

### 12.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014						31/12/2013	
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	2 418 814				2 418 814	423	2 419 237	2 205 232
Comptes d'épargne à régime spécial :	40 623	0	0	0	40 623		40 623	37 436
à vue	40 623				40 623		40 623	37 436
à terme					0		0	
Autres dettes envers la clientèle :	456 026	224 582	912 995	87 415	1 681 018	35 761	1 716 779	1 833 147
à vue	4 421				4 421		4 421	9 636
à terme	451 605	224 582	912 995	87 415	1 676 597	35 761	1 712 358	1 823 511
Valeurs données en pension livrée					0		0	
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>2 915 463</b>	<b>224 582</b>	<b>912 995</b>	<b>87 415</b>	<b>4 140 455</b>	<b>36 184</b>	<b>4 176 639</b>	<b>4 075 815</b>

## 12.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Particuliers	2 077 875	2 058 902
Agriculteurs	199 688	193 234
Autres professionnels	243 308	249 038
Clientèle financière	95 299	52 913
Entreprises	1 380 409	1 314 331
Collectivités publiques	16 532	41 996
Autres agents économiques	127 344	131 070
<b>Total en principal</b>	<b>4 140 455</b>	<b>4 041 484</b>
Dettes rattachées	36 184	34 331
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>4 176 639</b>	<b>4 075 815</b>

## NOTE 13 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

### 13.1 Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2014					Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2013
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total				
Bons de caisse	998	254	640		1 892	128	2 020	13 354	
Titres du marché interbancaire					0		0		
Titres de créances négociables (1)	158 500	485 000	450	110 000	753 950	1 783	755 733	591 101	
Emprunts obligataires					0		0		
Autres dettes représentées par un titre					0		0		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>159 498</b>	<b>485 254</b>	<b>1 090</b>	<b>110 000</b>	<b>755 842</b>	<b>1 911</b>	<b>757 753</b>	<b>604 455</b>	

## NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
<b>Autres passifs (1)</b>		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	79 530	74 849
Versements restant à effectuer sur titres	8 166	10 627
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>87 696</b>	<b>85 476</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	11 073	14 225
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	16	
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	114 974	122 276
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	5 079	4 911
Autres charges à payer	71 703	78 851
Autres comptes de régularisation	5 192	2 830
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>208 037</b>	<b>223 093</b>
<b>TOTAL</b>	<b>295 733</b>	<b>308 569</b>

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

## NOTE 15 PROVISIONS

<i>(en milliers d'euro)</i>	Solde au 01/01/2014	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2014
Provisions pour engagements de retraite et assimilés (10)	229	2 329	-2 363			195
Provisions pour autres engagements sociaux	1 872	431	-151			2 152
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	885	514		-126		1 273
Provisions pour litiges fiscaux (1)	741					741
Provisions pour autres litiges	7 980	3 087	-75	-1 158		9 834
Provision pour risques pays (2)						0
Provisions pour risques de crédit (3)	108 408	2 033		-18 387		92 054
Provisions pour restructurations (4)						0
Provisions pour impôts (5)	4 523	2 013				6 536
Provisions sur participations (6)						0
Provisions pour risques opérationnels (7)	5 990	3 268	-3 149	-300		5 809
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (8)	10 564	7 975		-702		17 837
Autres provisions (9)	15 863	4 161	-7 070	-21		12 933
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>157 055</b>	<b>25 811</b>	<b>-12 808</b>	<b>-20 694</b>	<b>0</b>	<b>149 364</b>

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et /ou résidence).

(3) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(4) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens ...

(5) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale.

(6) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations ...

(7) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(8) Voir note 16 ci-après.

(9) Ce poste comprend notamment les provisions pour étalement des charges financières futures sur les dépôts terme commercialisés par la Caisse Régionale avec des taux d'intérêts progressifs dont les mouvements de l'année sont une dotation de 2.337 milliers d'euros et une reprise de 5.723 milliers d'euros.

(10) L'augmentation des engagements sociaux au 31 décembre 2014 s'explique principalement par la baisse significative des taux de référence utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations définies et autres avantages à long terme.



## NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	730 958	392 290
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 021 382	987 573
Ancienneté de plus de 10 ans	768 781	893 320
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>2 521 121</b>	<b>2 273 183</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>513 443</b>	<b>572 240</b>
<b>TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>3 034 564</b>	<b>2 845 423</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

### Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement	16 489	20 892
Comptes épargne-logement	122 226	150 743
<b>TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>138 715</b>	<b>171 635</b>

### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	5 109	110
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	4 312	2 945
Ancienneté de plus de 10 ans	8 410	7 509
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>17 837</b>	<b>10 564</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>		
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>17 837</b>	<b>10 564</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014	Dotations	Reprises	31/12/2014
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	10 564	7 975	702	17 837
<b>Comptes épargne-logement :</b>				0
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>10 564</b>	<b>7 975</b>	<b>702</b>	<b>17 837</b>

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2014 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.



## NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

### Variations de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	29 887	29 686
Coût des services rendus sur l'exercice	2 225	2 266
Coût financier	921	860
Cotisations employés		-
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	35	-25
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-2 196	-3 049
(Gains) / pertes actuariels	4841	149
<b>DETTE ACTUARIAELLE AU-31/12/N</b>	<b>35 712</b>	<b>29 887</b>

### Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Coût des services rendus	2 225	2 266
Coût financier	921	860
Rendement attendu des actifs	-891	-824
Coût des services passés		
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net	12	6
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2 267</b>	<b>2 308</b>

### Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	29 482	28 814
Rendement attendu des actifs	891	824
Gains / (pertes) actuariels	-147	-32
Cotisations payées par l'employeur	2 302	2 950
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	35	-25
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-2196	-3049
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N</b>	<b>30 367</b>	<b>29 482</b>

### Composition des actifs des régimes

La Caisse Régionale a souscrit des polices d'assurances éligibles auprès de PREDICA et ADICAM en couverture de ses engagements.

### Variations de la provision

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	-35 712	-29 886
Impact de la limitation d'actifs		
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler (1)	5 150	174
Juste valeur des actifs fin de période	30 366	29 482
<b>POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N</b>	<b>-196</b>	<b>-230</b>

### Principales Hypothèses

Principales hypothèses	Régime de retraite des cadres de direction	Régime de retraite des présidents	Régime des indemnités de fin de carrière des cadres de direction	Régime des indemnités de fin de carrière
Taux d'actualisation	1,45%	1,74%	1,45%	1,45%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	3,05%	2,09%	3,05%	3,05%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,45%		2,45%	2,45%

Taux de sensibilité	Régime de retraite des cadres de direction	Régime de retraite des présidents	Régime des indemnités de fin de carrière des cadres de direction	Régime des indemnités de fin de carrière
Une variation > 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de	3,28%	0,80%	4,96%	5,89%
Une variation < 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de	3,50%	0,90%	5,30%	6,49%

### NOTE 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Fonds pour risques bancaires généraux	129 219	121 896
<b>Valeur au bilan</b>	<b>129 219</b>	<b>121 896</b>

### NOTE 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées est nul au 31 décembre 2014.



## NOTE 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

### Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							Total des capitaux propres
	Capital (1) (2)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (3)	Ecart conversion/réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Solde au 31 Décembre 2012</b>	112 977	836 527		572 160			110 276	1 631 941
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2012							-15 933	-15 933
Variation de capital								0
Variation des primes et réserves				-297				-297
Affectation du résultat social 2012		70 794		23 603			-94 397	0
Report à nouveau débiteur				-276			54	-222
Résultat de l'exercice 2013							111 777	111 777
Autres variations								0
<b>Solde au 31 Décembre 2013</b>	112 977	907 322	0	595 190	0	0	111 777	1 727 266
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2013							-15 861	-15 861
Variation de capital	0							0
Variation des primes et réserves (2)				-370				-370
Affectation du résultat social 2013		71 768		23 926			-95 694	0
Report à nouveau débiteur				251			-222	29
Résultat de l'exercice 2014							113 490	113 490
Autres variations								0
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	112 977	979 090	0	618 996	0	0	113 490	1 824 564

#### Commentaires :

(1) Le capital social est composé de :

- 4 243 975 parts sociales d'une valeur nominale de 15,25 euros pour un montant total de 64 721 milliers d'euros qui confèrent 229 droit de vote
- 1 308 399 CCI d'une valeur nominale de 15,25 euros pour un montant total de 19 953 milliers d'euros
- 1 855 972 CCA d'une valeur nominale unitaire de 15,25 euros pour un montant total de 28 304 milliers d'euros

(2) 4 633 CCI ont été supprimés au cours de l'exercice 2014 pour un montant total de 441 milliers d'euros qui se décompose de la manière suivante :

- Diminution du nominal pour 71 milliers d'euros
- Diminution des "primes d'émission" pour 81 milliers d'euros
- Diminution des réserves pour 290 milliers d'euros

(3) Les primes et réserves au 31/12/2014 se décomposent comme suit :

Primes d'émission des CCI et CCA :	190 076 milliers d'euros
Primes et écarts de fusion :	2 611 milliers d'euros
Réserves statutaires et contractuelles :	399 286 milliers d'euros
Réserves réglementées :	248 milliers d'euros
Autres réserves :	26 746 milliers d'euros
Report à nouveau créditeur :	29 milliers d'euros

(4) 4 390 CCI propres sont détenus par la Caisse Régionale Atlantique Vendée d'une valeur nominale de 15,25 euros pour un montant total de 66 947,75 euros

## NOTE 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres	1 824 554	1 727 266
Fonds pour risques bancaires généraux	129 219	121 896
Dettes subordonnées et titres participatifs		
Dépôts de garantie à caractère mutuel		5
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>1 953 773</b>	<b>1 849 167</b>

## NOTE 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>	0	0	0	0
Devises				
Euros				
<b>Opérations de change à terme</b>	54 971	54 959	59 222	59 207
Devises	28 533	28 533	29 475	29 475
Euros	26 438	26 426	29 747	29 732
<b>Prêts et emprunts en devises</b>				
<b>TOTAL</b>	54 971	54 959	59 222	59 207



## NOTE 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014			31/12/2013
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<b>Opérations fermes</b>	3 136 867	504 939	3 641 806	3 011 956
<b>Opérations sur marchés organisés (1)</b>	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
<b>Opérations de gré à gré (1)</b>	3 136 867	504 939	3 641 806	3 011 956
Swaps de taux d'intérêt	3 136 867	504 939	3 641 806	3 011 956
Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
FRA			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
<b>Opérations conditionnelles</b>	0	149 414	149 414	33 206
<b>Opérations sur marchés organisés</b>	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt à terme			0	
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments sur action et indices boursiers à terme			0	
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux de change à terme			0	
Achetés			0	
Vendus			0	
<b>Opérations de gré à gré</b>	0	149 414	149 414	33 206
Options de swap de taux			0	
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux d'intérêts à terme			0	
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux de change à terme			0	
Achetés		74 707	74 707	16 603
Vendus		74 707	74 707	16 603
Instruments sur actions et indices boursiers à terme			0	
Achetés			0	
Vendus			0	
Autres instruments à terme conditionnels			0	
Achetés			0	
Vendus			0	
<b>Dérivés de crédit</b>	0	0	0	0
Contrats de dérivés de crédit			0	
Achetés			0	
Vendus			0	
<b>TOTAL</b>	<b>3 136 867</b>	<b>654 353</b>	<b>3 791 220</b>	<b>3 045 162</b>

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

## 26.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

	Total 31/12/2014			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Futures	0	0	0						
Options de change	149 414	0	0	149 414					
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	699 436	1 612 019	1 330 351	699 436	1 612 019	1 330 351			
Caps, Floors, Collars	0	0	0						
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
<b>Sous total</b>	<b>848 850</b>	<b>1 612 019</b>	<b>1 330 351</b>	<b>848 850</b>	<b>1 612 019</b>	<b>1 330 351</b>	0	0	0
Swaps de devises	0	0	0						
Opérations de change à terme	92 576	8 039	9 314	92 576	8 039	9 314			
<b>Sous total</b>	<b>92 576</b>	<b>8 039</b>	<b>9 314</b>	<b>92 576</b>	<b>8 039</b>	<b>9 314</b>	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>941 426</b>	<b>1 620 058</b>	<b>1 339 665</b>	<b>941 426</b>	<b>1 620 058</b>	<b>1 339 665</b>	0	0	0

	Total 31/12/2013			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Futures	0	0	0						
Options de change	33 206	0	0	33 206					
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	29 252	1 618 701	1 364 004	29 252	1 618 701	1 364 004			
Caps, Floors, Collars	0	0	0						
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
<b>Sous total</b>	<b>62 458</b>	<b>1 618 701</b>	<b>1 364 004</b>	<b>62 458</b>	<b>1 618 701</b>	<b>1 364 004</b>	0	0	0
Swaps de devises	0	0	0						
Opérations de change à terme	94 960	12 776	10 693	94 960	12 776	10 693			
<b>Sous total</b>	<b>94 960</b>	<b>12 776</b>	<b>10 693</b>	<b>94 960</b>	<b>12 776</b>	<b>10 693</b>	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>157 418</b>	<b>1 631 477</b>	<b>1 374 697</b>	<b>157 418</b>	<b>1 631 477</b>	<b>1 374 697</b>	0	0	0

## 26.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

	31/12/2014		31/12/2013	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Futures				
Options de change		149 414		33 206
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	-81 018	3 641 806	-35 704	3 011 956
Forward taux				
Caps, Floors, Collars				
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
<b>Sous total</b>	<b>-81 018</b>	<b>3 791 220</b>	<b>-35 704</b>	<b>3 045 162</b>
Swaps de devises				
Opérations de change à terme				118 429
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>118 429</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-81 018</b>	<b>3 791 220</b>	<b>-35 704</b>	<b>3 163 591</b>



## 26.3 Information sur les Swaps

### Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		64 925	2 084 370	197 391
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90-15 du CRBF.

## NOTE 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

### Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme.

(en milliers d'euros)	31/12/2014			31/12/2013		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	14 875	26 350	41 225	15 858	26 303	42 161
Risques sur les autres contreparties	17 126	2 043	19 169	10 772	2 401	13 173
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>32 001</b>	<b>28 393</b>	<b>60 394</b>	<b>26 630</b>	<b>28 704</b>	<b>55 334</b>
<b>Dont risques sur contrats de :</b>						
- taux d'intérêt, change et matières premières	32 001	28 393	60 394	26 630	28 704	55 334
- dérivés actions et sur indices			0			0
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>32 001</b>	<b>28 393</b>	<b>60 394</b>	<b>26 630</b>	<b>28 704</b>	<b>55 334</b>
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION</b>	<b>32 001</b>	<b>28 393</b>	<b>60 394</b>	<b>26 630</b>	<b>28 704</b>	<b>55 334</b>

\* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

**NOTE 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES  
GARANTIES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Engagements donnés</b>	<b>2 846 259</b>	<b>2 899 821</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 593 553</b>	<b>1 868 917</b>
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	43 999	248 856
. Engagements en faveur de la clientèle	1 549 554	1 620 061
Ouverture de crédits confirmés	973 551	1 049 858
- Ouverture de crédits documentaires	7 778	7 751
- Autres ouvertures de crédits confirmés	965 773	1 042 107
Autres engagements en faveur de la clientèle	576 003	570 203
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 236 225</b>	<b>1 028 214</b>
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	837 010	562 496
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		23 836
Autres garanties (1)	837 010	538 660
. Engagements d'ordre de la clientèle	399 215	465 718
Cautions immobilières	144 614	229 035
Autres garanties d'ordre de la clientèle	254 601	236 683
<b>Engagements sur titres</b>	<b>16 481</b>	<b>2 690</b>
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner	16 481	2 690
<b>Engagements reçus</b>	<b>5 810 775</b>	<b>5 825 225</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>807 000</b>	<b>1 048 000</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	807 000	1 048 000
. Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>5 001 294</b>	<b>4 774 535</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	352 530	364 235
. Engagements reçus de la clientèle	4 648 764	4 410 300
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	1 248 805	1 175 132
Autres garanties reçues	3 399 959	3 235 168
<b>Engagements sur titres</b>	<b>2 481</b>	<b>2 690</b>
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements reçus	2 481	2 690

(1) Dont 827.748 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 509.117 milliers d'euros.



## **NOTE 29 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE**

Au cours de l'année 2014, la Caisse régionale Atlantique Vendée a apporté 4.680.542 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 5.609.580 milliers d'euros en 2013. La Caisse régionale Atlantique Vendée conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale Atlantique Vendée a apporté :

- 742.983 milliers d'euros d'apport de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France (TRICP) contre 879.486 milliers d'euros en 2013 ;

1.499.258 milliers d'euros d'apport de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations « d'élargissement BCE » qui concernent des prêts habitats à des particuliers et des prêts effectués auprès de sociétés privés ;

- 557.618 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 610.210 milliers d'euros en 2013 ;

- 539.571 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif FCT EVERGREEN contre 501.961 milliers d'euros en 2013 ;

- 1.341.111 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1.455.836 milliers d'euros en 2013 ;

- Le dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française) n'est plus utilisé au 31/12/2014 (apport de créances de 162 088 milliers d'euros en 2013) ;

## **NOTE 30 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES**

La Caisse Régionale est engagée, dans la limite de ses fonds propres, à couvrir une insuffisance d'actif de Crédit Agricole SA au bénéfice des tiers créanciers de celle-ci.

Cette garantie générale au 31 décembre 2014 s'élève à 1.428.834 milliers d'euros.

### NOTE 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Sur opérations avec les établissements de crédit	7 764	9 776
Sur opérations internes au Crédit Agricole	59 185	52 329
Sur opérations avec la clientèle	475 864	500 428
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	25 982	20 306
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre		
Autres intérêts et produits assimilés	300	7
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>569 095</b>	<b>582 846</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-7 855	-9 880
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-213 720	-226 937
Sur opérations avec la clientèle	-73 206	-72 947
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-24 565	-12 078
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre	-16 221	-9 839
Autres intérêts et charges assimilées	-513	-553
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>-336 080</b>	<b>-332 234</b>
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)</b>	<b>233 015</b>	<b>250 612</b>

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2014 est de 541 milliers d'euros, il était de 537 milliers d'euros au 31 décembre 2013

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

### NOTE 34 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Titres de placement	7 661	8 886
Livret développement durable		
Titres d'investissement	18 321	11 420
Opérations diverses sur titres		
<b>Revenus des titres à revenus fixes</b>	<b>25 982</b>	<b>20 306</b>
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	19 350	5 877
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
<b>Revenus des titres à revenus variables</b>	<b>19 350</b>	<b>5 877</b>
<b>TOTAL DES REVENUS SUR TITRES</b>	<b>45 332</b>	<b>26 183</b>

## NOTE 35 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014			31/12/2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de	773	-64	709	579	-135	444
Sur opérations internes au crédit agricole	32 995	-31 501	1 494	41 502	-24 914	16 588
Sur opérations avec la clientèle	50 632	-984	49 648	58 147	-755	57 392
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	129		129	122		122
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan			0			0
Sur prestations de services financiers (1)	130 723	-14 649	116 074	133 319	-13 341	119 978
Provision pour risques sur commissions	795	-835	-40	734	-761	-27
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>216 047</b>	<b>-48 033</b>	<b>168 014</b>	<b>234 403</b>	<b>-39 906</b>	<b>194 497</b>

(1) dont prestations d'assurance-vie : X milliers d'euros  
- commissions ADI : 32.052 milliers d'euros  
- prestation d'assurance-vie épargne : 24.574 milliers d'euros  
- prestation d'assurance IARD : 16.801 milliers d'euros

## NOTE 36 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Solde des opérations sur titres de transaction	49	239
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	198	242
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	-714	9
<b>GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS</b>	<b>-467</b>	<b>490</b>

## NOTE 37 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Titres de placement</b>		
Dotations aux dépréciations	-100	-1 216
Reprises de dépréciations	2 520	4 952
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>2 420</b>	<b>3 736</b>
Plus-values de cession réalisées	2 084	6 529
Moins-values de cession réalisées		-1 202
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>2 084</b>	<b>5 327</b>
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>4 504</b>	<b>9 063</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES</b>	<b>4 504</b>	<b>9 063</b>

### **NOTE 38 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Produits divers	2 789	3 038
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions	3 004	2 542
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>5 793</b>	<b>5 580</b>
Charges diverses	-1 016	-883
Quote part des opérations faites en commun	-2 058	-1 960
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	-2 879	-2 548
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>-5 953</b>	<b>-5 391</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>-160</b>	<b>189</b>



## NOTE 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements :	81 467	80 049
Charges sociales :	38 037	39 675
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	10 734	11 397
Intéressement et participation	11 627	14 380
Impôts et taxes sur rémunérations	15 161	16 225
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>146 292</b>	<b>150 329</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel	-4 384	-4 560
<b>Frais de personnel nets</b>	<b>141 908</b>	<b>145 769</b>
<b>Frais administratifs</b>		
Impôts et taxes	11 760	10 512
Services extérieurs et autres frais administratifs	71 223	72 205
<b>Total des charges administratives</b>	<b>82 983</b>	<b>82 717</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	-2 474	-534
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>80 509</b>	<b>82 183</b>
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>222 417</b>	<b>227 952</b>

### Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice 2013, la Caisse Régionale a bénéficié d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi d'un montant de 2.172 milliers d'euros dont le montant est inscrit en diminution des charges de frais de personnel. Le remboursement de cette somme est intervenu début 2014 avec la libération du solde de l'impôt sur les sociétés.

Au titre de cet exercice 2014, le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi s'établit à 3.301 milliers d'euros, inscrit en diminution des charges de frais de personnel et son remboursement interviendra avec la libération du solde de l'impôt sur les sociétés.

Les sommes ainsi accordées ont été utilisées en intégralité pour des investissements et des dépenses de formation et de recrutement réalisés en 2014.

### Effectif moyen

#### Effectif par catégorie

Catégories de personnel	31/12/2014	31/12/2013
Cadres	488	494
Non cadres	1 485	1 491
<b>TOTAL</b>	<b>1 973</b>	<b>1 985</b>
<i>Dont : - France</i>	<i>1 973</i>	<i>1 985</i>
<i>- Étranger</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont : personnel mis à disposition</i>	<i>28</i>	<i>31</i>

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Le montant global des rémunérations ou indemnités versées aux membres du conseil d'administration, au Directeur général et aux membres du Comité de direction présente un montant égal à 2.532 milliers euros au titre de l'exercice 2014.

## NOTE 40 COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>-80 351</b>	<b>-101 743</b>
Dépréciations de créances douteuses	-74 852	-79 940
Autres provisions et dépréciations	-5 499	-21 803
<b>Reprises de provisions et dépréciations</b>	<b>76 639</b>	<b>77 197</b>
Reprises de dépréciations de créances douteuses	56 879	64 960
Autres reprises de provisions et dépréciations	19 760	12 237
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>-3 712</b>	<b>-24 546</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	-792	-609
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	-12 212	-10 193
Décote sur prêts restructurés	-74	-30
Récupérations sur créances amorties	445	583
Autres pertes		
Autres produits		
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>-16 345</b>	<b>-34 795</b>

## NOTE 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Immobilisations financières</b>		
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>3 649</b>	<b>-3 374</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	3 649	-3 374
<b>Reprises de dépréciations</b>	<b>2 219</b>	<b>583</b>
Sur titres d'investissement	370	374
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 849	209
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>-1 432</b>	<b>-2 791</b>
Sur titres d'investissement	370	374
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-1 802	-3 165
<b>Plus-values de cessions réalisées</b>	<b>241</b>	<b>2 553</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	241	2 553
<b>Moins-values de cessions réalisées</b>	<b>-87</b>	<b>-1</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-81	-1
Pertes sur créances liées à des titres de participation	-6	
<b>Solde des plus et moins-values de cessions</b>	<b>154</b>	<b>2 552</b>
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	154	2 552
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>-1 278</b>	<b>-239</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
Plus-values de cessions	697	998
Moins-values de cessions	-3	-67
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>694</b>	<b>931</b>
<b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>-584</b>	<b>692</b>

## NOTE 42 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'a enregistré aucun produit exceptionnel, ni aucune charge exceptionnelle durant l'exercice 2014.

## **NOTE 43 IMPOT SUR LES BENEFICES**

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 55.179 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Il comprend l'impôt sur les bénéfices de l'exercice pour 53.165 milliers d'euros auquel se rajoute une dotation aux provisions pour impôt de 2.013 milliers d'euros.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 la Caisse Régionale Atlantique Vendée a rejoint le groupe d'intégration fiscale dont Crédit Agricole SA est la société tête de groupe.

L'impôt qui aurait été supporté par la Caisse régionale en l'absence d'intégration fiscale est de 51.079 milliers d'euros.

La Caisse régionale Atlantique Vendée a enregistré les crédits d'impôts suivants :

- crédit d'impôt mécénat : 218 milliers d'euros
- crédit d'impôt recherche : 217 milliers d'euros

Par ailleurs, l'impôt différé sur les prêts à taux zéro a été comptabilisé à hauteur de 1.372 milliers d'euros au titre de l'exercice 2014.

## **NOTE 44 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES**

### **BANCAIRES**

La Caisse régionale Atlantique Vendée exerce la totalité de son activité en France et dans les métiers concernés par la banque de proximité. Aussi une répartition du compte de résultat par secteur d'activité et par répartition géographique ne s'avère pas significative.

La Caisse régionale représente la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

La Caisse régionale Atlantique Vendée commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. La Caisse régionale Atlantique Vendée distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.



## NOTE 45 AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat net de l'exercice 2014 s'élève à 113.489.734,56 euros, soit un résultat net par CCI, CCA ou part sociale de 15,32 euros.

La proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2014 pour un montant de 113.489.734,56 euros auquel s'ajoute le report à nouveau créditeur de 29.039,89 euros € est présentée de la sorte par le Conseil d'Administration à l'Assemblée générale du 31 mars 2015 :

(en euros)	
Montant à affecter	113 518 774,45 €
Dotation à la Réserve Spéciale Mécénat	2 701,37 €
Versement d'intérêts aux parts sociales au taux de 2,46%	1 188 313,00 €
Versement d'un dividende net de 4,51 € par CCI	6 005 551,41 €
Versement d'un dividende net de 4,51 € par CCA	8 518 911,48 €
Dotation à la Réserve Légale	73 352 472,89 €
Dotation à la Réserve Facultative	24 450 824,30 €

## NOTE 46 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse Régionale Atlantique Vendée ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

## NOTE 47 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale Atlantique Vendée

(en milliers d'euros)	Cabinet KPMG	%	Cabinet MALEVAUT-NAUD	%
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	93	93%	84	100%
Missions accessoires	7	7%		0%
<b>Sous-total</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>	<b>84</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations</b>				
Juridique, fiscal et social		0%		0%
Technologie de l'information		0%		0%
Audit interne		0%		0%
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>0%</b>	<b>84</b>	<b>0%</b>

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

## PUBLICITE

Le rapport de gestion est disponible au siège social de la Caisse régionale Atlantique Vendée.

Visa du Directeur Général de la Caisse régionale Atlantique Vendée, Monsieur Patrice CHERAMY.